

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 22 février 2019 – A. BOUTIGNY, M. BUCHOU, F. POULAIN

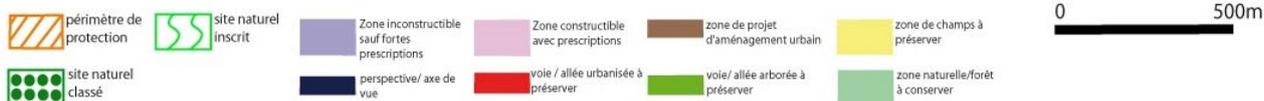
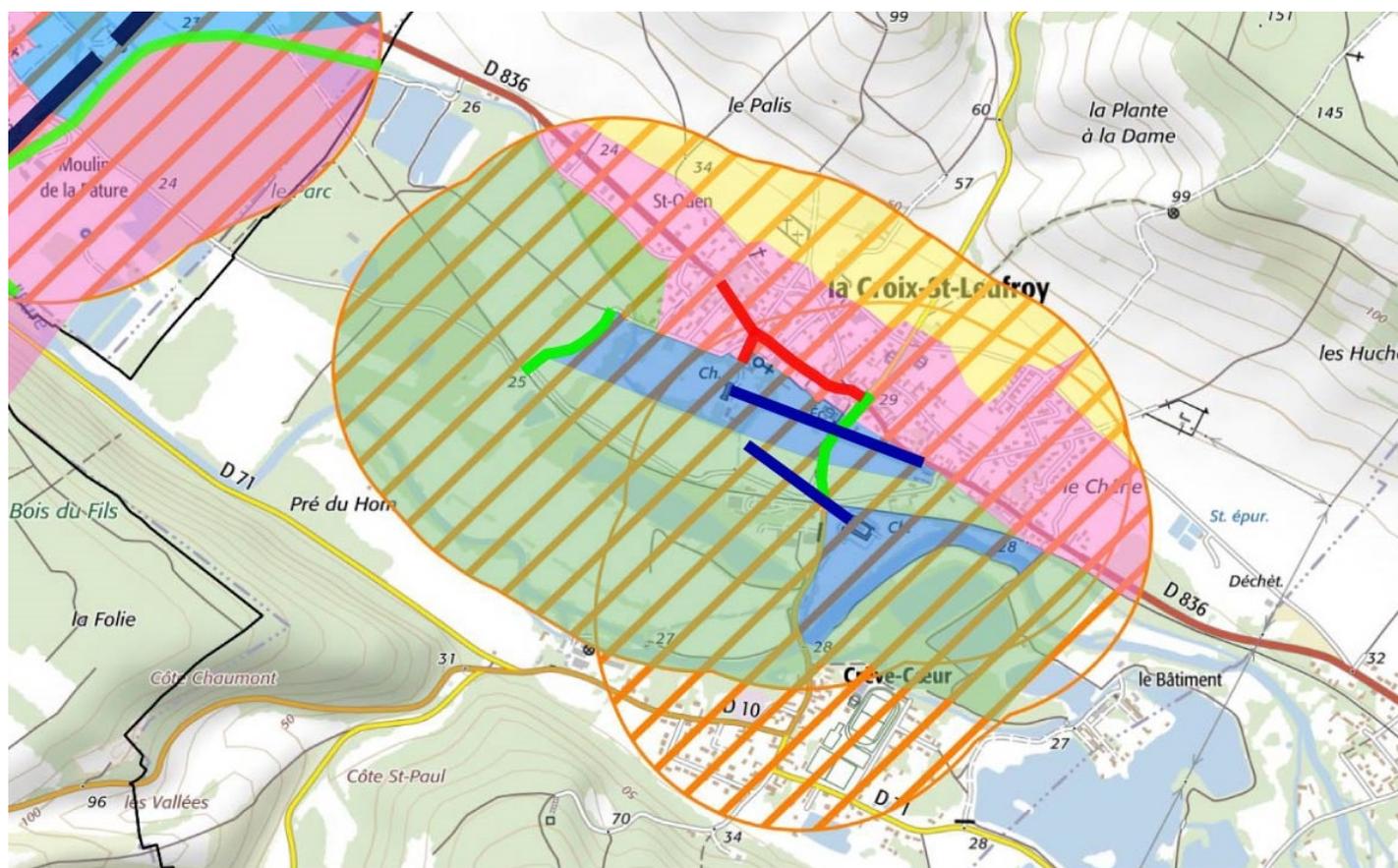
Clef Vallée d'Eure > Manoir de la Croix Saint Leufroy

Le Manoir de la Boissière, l'Ancienne Abbaye ou Château sont également inscrits au titre des monuments historiques.

Le Manoir de la Croix Saint Leuffroy est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, y compris son assise foncière, les fossés, les deux ponts qui les enjambent et les deux canaux de mise en eau sur la totalité de leur parcours, situé sur les parcelles F 670, 314, 327, 585 et 587 (à l'exclusion du bâtiment rattaché à la parcelle 585), depuis le 17 juillet 1996.

Construit entre les XIVème et XVIIIème siècle et situé en fond de la Vallée de l'Eure, le Manoir forme un ensemble de plan général rectangulaire constitué de bâtiments en rez-de-chaussée et combles se faisant suite de façon presque continue et disposés autour d'une cour fermée. Les angles nord-ouest et sud-ouest sont renforcés d'une tour cylindrique. L'ensemble est entièrement ceinturé d'un fossé qui peut être alimenté en eau par un canal d'arrivée (au nord). Un canal situé au sud permet l'évacuation du trop-plein.

Le Manoir s'inscrit dans un espace agricole préservé, en bordure de la rivière Eure dont la ripisylve est parfaitement conservée. Cette grande qualité patrimoniale et paysagère doit être protégée.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue aérienne



Tour nord-ouest



Carte postale ancienne

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à 45° en tuiles plates de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m² ou en ardoise. Les constructions en pierre sèche sont à préserver et à développer. Les enduits seront beige clair à jaune clair et des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche.

Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moindre de nuire irrémédiablement à son caractère.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Église de Clef Vallée d'Eure



Les débords du monument